



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

DE LA MENTION Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;

Vu l'Arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master;

Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence;

Vu les propositions de Mme Hélène Yeche, Doyen de l'UFR Lettres et Langues

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair

de la première année

de la session 1 à la session 2

est composé pour l'année universitaire 2020/2021 de :

Président du Jury (Titulaire) :

Mme Joasha Boutault

Maître de Conférences

Président du Jury (Suppléant) :

M. Geoffrey Pitcher

Maître de Conférences

Titulaires :

Mme Ariane Le Moing

Maître de Conférences

Mme Jeanne Vigneron-Bosbach

Maître de Conférences

M. Charles Holdefer

Maître de Conférences

Suppléants :

M. Jeremy Price

Maître de Conférences

Mme Anne Cousson

Maître de Conférences

M. Nicolas Videau

Maître de Conférences

Mme Pauline Serpault

Maître de Conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Mme Hélène Yeche, Doyen de l'UFR sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 14 Octobre 2020

Le Président de l'Université de Poitiers
Yves Jean

et par délégation,
la Vice-Présidente
Virginie Laval



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

DE LA MENTION Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;

Vu l'Arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master;

Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence;

Vu les propositions de Mme Hélène Yeche, Doyen de l'UFR Lettres et Langues

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair

de la deuxième année

de la session 1 à la session 2

est composé pour l'année universitaire 2020/2021 de :

Président du Jury (Titulaire) :

Mme Anne COUSSON

Maître de Conférences

Président du Jury (Suppléant) :

Mme Jeanne VIGNERON-BOSBACH

Maître de Conférences

Titulaires :

Mme Ariane LE MOING

Maître de Conférences

Mme Sylvie HANOTE

Professeur d'Université

M. Michaël TAUGIS

Maître de Conférences

Suppléants :

Mme Raluca NITA

Maître de Conférences

M. Nicolas VIDEAU

Maître de Conférences

M. Andrew MCKEOWN

Maître de Conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Mme Hélène Yeche, Doyen de l'UFR sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 14 Octobre 2020

Le Président de l'Université
Yves Jean

Pour le président de l'Université de Poitiers
et par délégation
La Vice-Présidente
Virginie Laval

www.univ-poitiers.fr



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

DE LA MENTION Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;

Vu l'Arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master;

Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence;

Vu les propositions de Mme Hélène Yeche, Doyen de l'UFR Lettres et Langues

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair

de la troisième année

de la session 1 à la session 2

est composé pour l'année universitaire 2020/2021 de :

Président du Jury (Titulaire) :

Mme Pauline SERPAULT

Maître de Conférences

Président du Jury (Suppléant) :

Mme Raluca NITA

Maître de Conférences

Titulaires :

Mme Sylvie HANOTE

Professeur d'Université

M. Charles HOLDEFER

Maître de Conférences

Mme Ariane LE MOING

Maître de Conférences

Suppléants :

Mme Joasha BOUTAULT

Maître de Conférences

M. Michaël TAUGIS

Maître de Conférences

M. Geoffrey PITCHER

Maître de Conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Mme Hélène Yeche, Doyen de l'UFR sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 14 Octobre 2020

Le Président de l'Université
Yves Jean

et par délégation
la Vice-Présidente
Virginie Laval